

# Objectif 3.1 : Préserver et gérer les espaces naturels

## Préserver la qualité des rivières

Priorité d'intervention



Action 23

### Enjeux

Les cours d'eau et leurs annexes constituent des éléments majeurs du territoire de la CCVK. Compte tenu des différentes fonctions qu'ils assurent (ressource en eau, biodiversité, géomorphologie fluviale, patrimoine paysager et culturel, etc.), et des pressions qu'ils ont subi et peuvent encore subir aujourd'hui (pollution), des dysfonctionnements soulevés (obstacles), la préservation de la qualité des cours d'eau a été jugée prioritaire.

### Communes concernées



### Mise en œuvre

L'échelle intercommunale du Gerplan constitue un des niveaux les plus pertinents pour la gestion et l'aménagement des rivières avec la notion de solidarité amont-aval. Pour atteindre l'objectif relatif à la qualité des rivières, plusieurs niveaux d'actions sont à promouvoir :

- la préservation et l'entretien des ripisylves et des prairies existantes le long du réseau hydrographique,
- la reconstitution de ripisylves et de bandes herbeuses le long des cours d'eau,
- l'entretien (enlèvement d'embâcles, suppression d'obstacles), la réouverture et la renaturation de certains fossés et cours d'eau recensés dans le cadre des études préalables au Gerplan (voir action « programme de restauration écologique »).

L'animation et la mise en place de ces actions pourront être assurées au niveau de la CCVK et des syndicats mixtes de rivières dans le cadre d'un groupe de travail regroupant l'ensemble des partenaires et leurs représentants. Cette animation aboutira à une hiérarchisation des actions (leur faisabilité et leur nécessité) et des secteurs à traiter de manière plus précise que la cartographie ci-contre.

Ensuite, il est possible d'intervenir à deux niveaux sur les cours d'eau et les fossés :

- au niveau des syndicats mixtes de rivières,
- au niveau des propriétaires et exploitants agricoles des bords de cours d'eau pour la remise en état des berges et la mise en place d'un couvert herbacé dans le cadre d'actions de sensibilisation ou de CAD type pour « la protection et l'entretien des bords de rivières » (Actions DEP3.01.01 à DEP3.01.04)

Actuellement, plusieurs actions ont déjà été mises en place par les trois syndicats mixtes de rivières : programme de restauration de ripisylves (PAMA) réalisé sur la portion de la Weiss d'Hachimette à l'amont de la STEP, aménagement du seuil et de la passe à poissons au niveau du stade de Fréland, programmes PAMA (renaturation), passes à poissons au niveau d'Ammerschwih, acquisitions foncières au niveau de la Fecht Aval, etc.

En dehors des périmètres d'intervention des syndicats, les travaux d'entretien, de renaturation et la maîtrise foncière des bords de cours d'eau et de fossés devront être traités au cas par cas. Sans réponse des riverains, le niveau communal ou intercommunal peut solliciter le Département pour des travaux de gestion de rivières. Ce dernier pourra proposer une équipe d'entretien (Parc d'Intervention Matériel) en tant que prestation de services et solliciter les moyens du programme PAMA.

D'autres d'actions pourront être mises en place comme :

- Sensibiliser et former les propriétaires privés et aménageurs à l'entretien des cours d'eau et au respect des berges.
- Programmer des travaux de suppression des obstacles physiques ou de création de passe à poissons et promouvoir les dispositifs alternatifs à l'installation de buses.
- Proposer le classement par Arrêté de Protection de Biotope ou ENS des sites à écrevisses à pattes blanches et autres espèces patrimoniales.
- Installer des dispositifs empêchant la surverse directe des eaux d'étangs dans les cours d'eau.
- Développer le programme d'assainissement autonome en priorité sur les zones de rivière sensibles.

### Echéancier de réalisation

2005	2006	2007	2008	2009	2010
------	------	------	------	------	------

### Maîtrise d'ouvrage

CC Vallée de Kaysersberg / Communes / Syndicats Mixtes/ Propriétaires riverains

### Coût prévisionnel

Coût estimé pour une action de restauration de berges (Programme d'Amélioration des Milieux Aquatiques) : entre 264 € et 3560 € pour 100 mètres de cours d'eau (les deux rives) selon l'état des berges (voir tableau détaillé ci-contre).

Coût estimé pour une campagne de sensibilisation : 5000 €

### Financements possibles

Taux de subvention dans le cadre des Programmes de Protection et d'Amélioration des Milieux Aquatiques – PAMA (Département, Etat, Agence de l'Eau) : de 40 à 70 % HT selon la classification des rivières.

Taux de subvention dans le cadre des Programmes d'Aménagement des rivières (Département, Etat, Agence de l'Eau) : de 40 à 70 % HT selon la classification des rivières.

Rémunération des CAD « Bords de rivières » :

de 121,96 €/ha à 450 €/ha pour un couvert herbacé et 0,91 €/m la remise en état des berges (+ majoration en site Natura 2000 pour certains CAD).

### Partenaires techniques

- Département du Haut-Rhin (programme PAMA et syndicats de rivières, CAD)
- Agence de l'Eau Rhin-Meuse
- Syndicats Mixtes de Rivières
- Conseil Supérieur de la Pêche
- Chambre d'Agriculture
- DDAF du Haut-Rhin (CAD)
- Syndicats et exploitants agricoles
- Propriétaires privés
- SAVA (Section d'Aménagement Végétal d'Alsace) basée à Muttersholtz

### Retours d'expériences

SAGE de la Largue

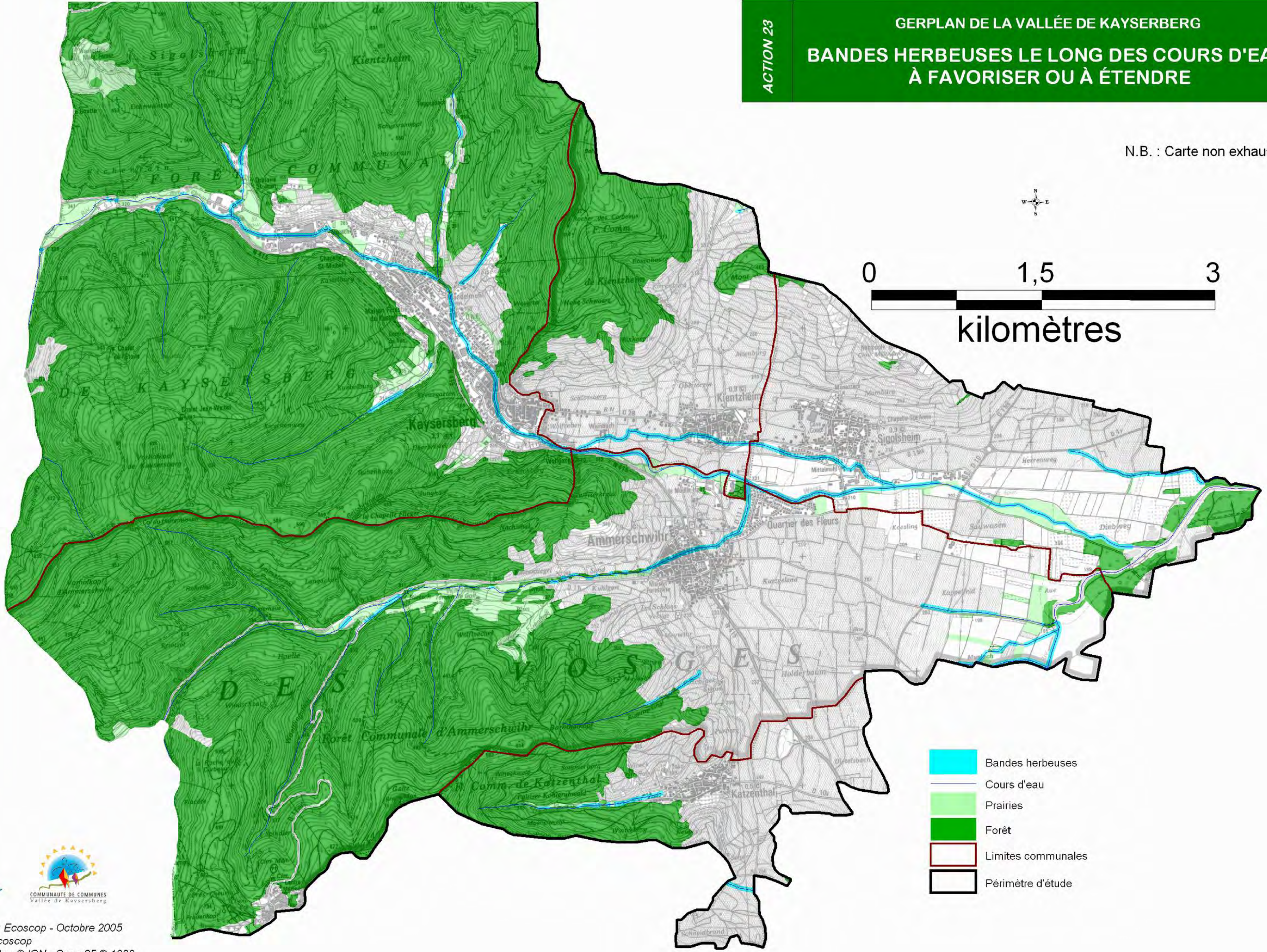
### Fréquence de l'action

Ponctuelle	Annuelle
------------	----------



**ACTION 23**  
**GERPLAN DE LA VALLÉE DE KAYSERBERG**  
**BANDES HERBEUSES LE LONG DES COURS D'EAU**  
**À FAVORISER OU À ÉTENDRE**

N.B. : Carte non exhaustive



-  Bandes herbeuses
-  Cours d'eau
-  Prairies
-  Forêt
-  Limites communales
-  Périmètre d'étude

